EDMOND DE ROTHSCHILD

DES SOURCES D'ÉNERGIE PLUS AUTONOMES, LOCALES ET VERTES

PEARL Infrastructure Capital

JEAN-CHRISTOPHE GUIMARD
Founding et Managing Partner de PEARL Infrastructure

GUILLAUME DE FORCEVILLE
Partner et Chief Operating Officer de PEARL Infrastructure

L'Europe accélère sa transition vers une économie bas-carbone. En 2021, l'Union Européenne a révisé les objectifs de réduction des émissions de son Plan climat, en les faisant passer de 40 à 55% des niveaux de 1990, et ce d'ici la fin de la décennie. Le 23 mars 2023, le Conseil et le Parlement de l'UE sont parvenus à un accord pour porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE à 42,5 % en 2030, ce qui constitue un pas de géant par rapport aux 20 % fixés en 2020.

La guerre en Ukraine a également incité les responsables politiques à œuvrer en faveur d'un approvisionnement d'énergie auto-suffisant dans les pays d'Europe occidentale et centrale.

Compte tenu de tous ces facteurs, il devient vraiment nécessaire de renforcer sensiblement les capacités de production d'énergies renouvelables en Europe dans les années à venir. Les investisseurs institutionnels ont beau être enthousiastes à juste titre à l'égard des énergies renouvelables, ils ne prennent pas suffisamment en compte un aspect important de l'approvisionnement en énergie : le besoin d'un approvisionnement fiable en énergie pour les industries lourdes et les ménages, qui corresponde à leur profil de consommation. Ce besoin couvre non seulement l'électricité, mais aussi la chaleur, qui représente environ la moitié de la consommation finale et actuelle d'énergie.

Or, les énergies renouvelables les plus répandues, comme l'éolien et le solaire, ne produisent de l'électricité que de manière intermittente. En l'absence d'une connectivité accrue du réseau et d'une solution de stockage à long terme (le potentiel de développement de l'hydroélectricité en Europe étant limité), les usines et les ménages ne peuvent pas se permettre d'être totalement dépendants des énergies renouvelables intermittentes, d'où le recours à des turbines à gaz voire au charbon pour répondre aux besoins en électricité, ou à une gestion rigoureuse de la demande, comme nous l'avons malheureusement constaté l'hiver dernier. La situation est encore plus critique concernant la chaleur ; 70 % des besoins européens étant encore satisfaits par la combustion de pétrole, de charbon et de gaz.

Chez Pearl Infrastructure, nous pensons qu'il est possible de s'affranchir de ces combustibles fossiles sur les segments cruciaux que sont les processus industriels et le chauffage des collectivités locales. En partenariat avec Edmond de Rothschild Private Equity, nous investissons depuis 2019 dans des projets visant à fournir l'électricité et l'énergie thermique de base, à la fois locales et abordables, tout en œuvrant en faveur de l'économie circulaire.

Les composants que nous utilisons sont principalement des sous-produits de sources industrielles existantes, comme la pâte à papier, les restes de bois de construction, les résidus de l'industrie forestière, ou les déchets issus de l'agro-industrie ou de l'élevage. Nous pouvons donc valoriser cette biomasse durable pour produire de la chaleur et de l'électricité, ou bien produire des biocarburants et les injecter directement dans le réseau pour remplacer le gaz ou la combustion de matériaux pour produire de la chaleur.

Dans les deux cas, aucune ressource ou produit vierge n'est exploité. L'idée est plutôt de valoriser des matériaux en surplus ou des déchets provenant des activités humaines. Par exemple, si nous récupérons le bois inutilisé d'une scierie locale (écorce, sciure), celle-ci permet de nouvelles « ventes » supplémentaires. L'opération est donc un deal « gagnant gagnant ».

Pearl travaille avec des partenaires industriels et des collectivités locales pour s'approvisionner localement en matériaux et ainsi éviter des coûts de transport élevés. Certains de nos projets réutilisent des déchets pour produire de l'énergie sur le même site que les processus industriels dont ils sont issus, ce qui assure une activité véritablement circulaire.

La bioénergie représente une part importante de la production d'électricité en Europe, avec une contribution supérieure à celle de l'énergie solaire pendant les mois d'hiver. La biomasse durable aura un rôle essentiel à jouer pour réduire notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles et assurer la fourniture de base en électricité.

Saisir ces opportunités requiert une expertise technique spécifique de la part des acteurs apportant le financement. Il est en effet plus facile d'entretenir des éoliennes ou un parc de panneaux solaires que de gérer une centrale thermique.

L'expertise de Pearl ne s'arrête pas une fois que l'usine est opérationnelle. Le savoir-faire technique et l'expérience industrielle contribuent à l'amélioration des performances opérationnelles, comme le nombre d'heures de fonctionnement par an ou l'efficacité énergétique : la compétence des équipes est cruciale lorsque d'autres formes d'énergies vertes dépendent essentiellement des conditions d'ensoleillement ou de vent des sites choisis.

Les dirigeants et principaux collaborateurs de Pearl ont occupé des postes d'expertise dans des sociétés de services aux collectivités et des groupes industriels, comme EDF, Suez, Veolia et Alstom. Grâce à cette longue et solide expérience acquise dans différents pays sur plusieurs continents, l'équipe Pearl travaille avec les secteurs public et privé à la conception et à la maintenance des équipements de production d'énergie électrique et thermique. Nous avons parfois fait le choix de réorienter des projets de production de chaleur et d'électricité lorsque nous étions convaincus que la fiabilité et l'efficacité s'en trouveraient améliorées.

Forts de notre expérience, nous mettons également en place des schémas de construction plus robustes qui n'externalisent pas le risque de construction à un fournisseur unique. Le modèle du fournisseur unique peut sembler intéressant sur le papier, mais il peut réduire la maîtrise de l'avancement des travaux et du budget (et, au bout du compte, réduire les performances des investisseurs). L'aspect a priori pratique d'une collaboration avec une seule et même société peut s'avérer coûteux, en particulier lorsque le maître d'œuvre n'a d'autres choix que de confier à d'autres prestataires certaines expertises du processus (génie civil, gestion des carburants, etc.). Pearl s'appuie sur son expertise interne et son propre réseau de spécialistes pour tous les aspects de la production d'énergie, afin d'assurer un suivi minutieux des différentes phases du processus. Notre modèle nous a permis de gérer efficacement les risques de construction pendant la guerre en Ukraine en maintenant un véritable dialogue avec les fournisseurs, afin de trouver ensemble de véritables solutions, alors qu'un entrepreneur unique aurait simplement invoqué un cas de force majeure et stoppé les travaux.

Grâce à ce modèle, nous pouvons investir en toute confiance dans des projets nouveaux (« greenfield ») ou existants (« brownfield »), sans limiter notre capacité d'intervention à la rénovation des installations existantes. Cette approche offre donc davantage de choix et d'opportunités à Pearl et à ses investisseurs.

L'Europe aura besoin de nombreuses centrales pour poursuivre la transition des combustibles fossiles vers la bioénergie et ainsi assurer la fourniture des besoins énergétiques de base. Pour maintenir les émissions de gaz à effet de serre à un niveau aussi bas que possible, nous avons besoin d'un modèle de gestion de projet capable d'assurer une gestion aussi efficace et durable que possible de la biomasse.

Juin 2023. Ce document est émis par Edmond de Rothschild Asset Management (France). Document non contractuel conçu à des fins d'information uniquement. Reproduction ou utilisation de son contenu strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild. Les informations figurant dans ce document ne sauraient être assimilées à une offre ou une sollicitation de transaction dans une juridiction dans laquelle ladite offre ou sollicitation serait illégale ou dans laquelle la personne à l'origine de cette offre ou sollicitation n'est pas autorisée à agir. Ce document ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme un conseil en investissement, un conseil fiscal ou juridique, ou une recommandation d'acheter, de vendre ou de continuer à détenir un investissement. Le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces informations. Les OPC présentés peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans votre pays de résidence. En cas de doute sur votre capacité à souscrire dans un OPC, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel. Les données chiffrées, commentaires, projections, et autres éléments figurant dans cette présentation reflètent le sentiment du groupe Edmond de Rothschild sur les marchés, son évolution et sa règlementation, compte tenu de son expertise, du contexte économique et des informations possédées à ce jour. Ils peuvent ne plus être pertinents au jour où l'investisseur en prend connaissance. Par conséquent, le groupe Edmond de Rothschild ne saurait être tenu responsable de la qualité ou l'exactitude des informations et données économiques issues de tiers. Tout investissement comporte des risques spécifiques. Il est recommandé à l'investisseur de s'assurer de l'adéquation de tout investissement à sa situation personnelle en ayant recours le cas échéant à des conseils indépendants. De plus, il devra prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI/KIID) et/ou tout autre document requis par la réglementation locale remis avant toute souscription et disponible en français et en anglais sur le site www.edmond-de-rothschild.com onglet « Fund Center » ou gratuitement sur simple demande. Vous pouvez obtenir, sur le lien suivant : https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/LegalWebPartSiteDocument/_France/_documents-reglementaires/EdRAM-France/EDRAM-FR-Principaux-droits-des-investisseurs.pdf, un résumé des droits des investisseurs en français et en anglais. La société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ce Fonds, conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/ UE. « Edmond de Rothschild Asset Management » ou « EdRAM » est le nom commercial des entités de gestion d'actifs du groupe Edmond de Rothschild. Edmond de Rothschild Fund Big Data est enregistré sous le numéro 229 de la CNMV. Source d'informations : à défaut d'indication contraire, les sources utilisées dans le présent support sont celles du groupe Edmond de Rothschild. © Copyright Edmond de Rothschild. Tous droits réservés.

EDMOND DE ROTHSCHILD
ASSET MANAGEMENT (FRANCE)
47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75401 Paris Cedex 08
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 11.033.769 euros
Numéro d'agrément AMF GP 04000015 - 332.652.536 R.C.S. Paris
www.edram.fr